

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 11 décembre 2001 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE madame Dominique Huard, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de huit personnes.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

---

Président

À l'ouverture de la séance, il est procédé à l'assermentation des commissaires nouvellement nommés soit madame Sylvie Dupont-Simard et monsieur Réal Julien.

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 234 1201** : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1201-02 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.4 Entente avec l'Association Mauricienne des directions d'école.
- 4.5 Statut régulier d'une direction d'école secondaire.
- 5.1 Suivi concernant le budget réussite éducative à l'École secondaire Val-Mauricie.
- 5.2 Cours ou formation à l'École forestière de La Tuque.
- 5.3 Rapport sur les services de garde.
- 7.2 Regroupement d'élèves – École Saint-Jacques et École secondaire Val-Mauricie.
- 12.5 Achat d'un terrain.
- 13.4 Suspension du calendrier scolaire en début de journée.
- 17.2 Service aux entreprises.
- 17.3 Cellulaire.
- 17.4 Transport scolaire.

QUE l'article 4.1 « Comité de révision d'une décision visant un élève » soit remplacé par « Comité de révision de décisions visant des élèves ».

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 235 1201** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 20 novembre 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 1201-03, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 236 1201** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires tenue le 4 décembre 2001 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

---

Président

---

Secrétaire

QUE le procès-verbal de cette séance extraordinaire, inscrit sur le document 1201-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Raymond Blais, président du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, prend la parole et réfère au dossier de la réorganisation administrative – Phase II. Sur ce dossier, monsieur Blais mentionne qu'il veut permettre aux enfants de fréquenter l'école de leur municipalité et qu'il est prêt à collaborer avec toutes les personnes qui travailleront à l'atteinte de cet objectif.

Par la suite, madame Christiane Boisjoly, membre du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, fait lecture d'un plaidoyer de la communauté et des membres du conseil d'établissement et de l'organisme participation des parents pour les enfants de l'école Notre-Dame. Au terme de ce plaidoyer, madame Boisjoly désire obtenir un appui à leur demande pour offrir aux enfants ce qu'il y a de mieux, soit la stabilité à l'école de leur municipalité.

Monsieur Michel Bellemare prend ensuite la parole pour féliciter les deux commissaires nouvellement nommés soit madame Sylvie Dupont-Simard et monsieur Réal Julien.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, est invité à présenter les recommandations du comité de révision de décisions visant des élèves. Il est alors donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Décision -  
Demande de  
révision d'une  
décision visant un  
élève

**RÉSOLUTION 237 1201 :**      CONSIDÉRANT une rencontre multidisciplinaire avec l'équipe-école (direction, titulaire, orthopédagogue, psychologue), les parents (père et mère), le représentant de l'O.P.H.Q., deux représentants d'Interval (responsable des services, orthophoniste), et le directeur des services complémentaires ;

CONSIDÉRANT les 10 heures/semaine d'orthopédagogie avec quelques autres élèves ayant des besoins semblables ;

CONSIDÉRANT la préparation, par l'orthopédagogue, de matériel qui peut être réinvesti en classe ;

CONSIDÉRANT que l'enseignante poursuit ses stratégies, attitudes et l'adaptation de son enseignement ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre orthopédagogue/orthophoniste aura lieu pour cibler le mieux possible les interventions ;

---

Président

CONSIDÉRANT que la conseillère pédagogique en adaptation scolaire offrira du support éducatif à l'orthopédagogue ;

CONSIDÉRANT que des liens seront établis avec la famille afin d'éventuellement structurer adéquatement les devoirs et leçons ;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'ajouter des heures en orthopédagogie afin d'augmenter le rattrapage sera revue en février 2002 ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre de révision du plan d'intervention aura lieu en février 2002 avec les intervenants concernés et les parents, à moins que des événements ne viennent justifier une rencontre auparavant ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le conseil des commissaires confirme la décision prise dans le cas de l'élève concernée et identifiée au document 1201-05.

Adopté unanimement

Décision -  
Demande de  
révision d'une  
décision visant un  
élève

**RÉSOLUTION 238 1201 :**

CONSIDÉRANT les observations et demandes des parents (père et mère) au comité d'appel de décision ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'appel de décision d'intégrer l'élève en maternelle de façon graduelle à raison de 5 périodes par semaine, en augmentant le temps jusqu'à 10 périodes par semaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'appel de décision de faire désigner, par la direction de l'école, un responsable des communications parmi les ressources affectées à l'élève pour répondre aux attentes particulières des parents ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que l'élève identifié au document 1201-06 soit intégré en maternelle de façon progressive à raison de 5 périodes par semaine, en augmentant le temps jusqu'à 10 périodes par semaine, et que la direction de l'école désigne un responsable des communications parmi les ressources affectées à l'élève pour répondre aux attentes particulières des parents.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue présente aux commissaires les observations, les recommandations et le processus de consultation relatif à la réorganisation administrative – Phase II. Au terme de cette présentation, les commissaires adoptent la résolution ci-après décrite.

Document relatif à  
la réorganisation  
administrative –  
Phase II

**RÉSOLUTION 239 1201 :**

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit accepté, pour les fins de consultation, le document 1201-07 relatif à la réorganisation administrative – Phase II;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

QUE soit également appliqué le processus de consultation tel qu'indiqué dans le document 1201-07.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général soumet après cela une recommandation pour le comblement du poste de direction d'école primaire aux écoles Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Nomination de madame Lise Dubuc à la direction des écoles Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud

**RÉSOLUTION 240 1201 :**      CONSIDÉRANT par suite de la nomination de monsieur Claude Leclerc à la direction de l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite qu'un poste de direction est vacant aux écoles primaires Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud;

CONSIDÉRANT, par suite, que la direction générale a demandé aux directions d'école intéressées de faire part de leur intérêt pour ce poste;

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis sa recommandation quant au comblement du poste ici concerné;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que madame Lise Dubuc soit nommée directrice des écoles primaires Saint-André et Saint-Georges de Shawinigan-Sud;

QUE ce changement d'affectation soit effectif à compter du 7 janvier 2002;

QU'il demeure entendu que madame Dubuc assumera également, sur une base temporaire, la transition à la direction de l'École secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires adoptent une résolution autorisant la conclusion d'une entente avec l'association représentant les directions d'école.

Conclusion d'une entente avec l'Association mauricienne des directrices et directeurs d'établissement

**RÉSOLUTION 241 1201 :**      Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association mauricienne des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement, et ce, relativement au processus de comblement de postes vacants de direction d'école.

Adopté unanimement

Par la suite, une résolution est adoptée afin de reconnaître un statut d'emploi régulier à une direction d'école secondaire.

---

Président

**RÉSOLUTION 242 1201 :**

CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre des écoles sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable pour monsieur Julien Héroux;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Julien Héroux au poste de directeur d'école secondaire.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, madame Nicole B.-Girard s'enquiert du suivi apporté à la demande présentée, lors de la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires, par madame Nancy Jacob, enseignante, concernant les budgets de réussite éducative. Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue mentionne que des vérifications ont été effectuées auprès de la directrice de l'école secondaire Val-Mauricie et que les sommes allouées pour la réussite éducative ont été réparties en tenant compte des priorités établies par l'école. Il fut également demandé à la directrice de rencontrer l'enseignante afin de lui expliquer les modalités de répartition des sommes consacrées à la réussite éducative.

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Yves Tousignant réfère à une question soulevée par un citoyen en suivi à la conférence récemment donnée par le directeur général à la Chambre de Commerce de La Tuque. Monsieur Tousignant demande alors les raisons pour lesquelles l'École forestière de La Tuque n'offre pas de cours d'affûtage. En réponse à cette question, le directeur général adjoint monsieur Pierre Chénard explique que c'est en raison de la carte de formation professionnelle provinciale établie par le ministère de l'Éducation qui prévoit l'exclusivité pour certains cours.

Monsieur le commissaire Réal Julien demande des informations sur la qualité des services de garde à la commission scolaire à la lumière du récent rapport du vérificateur au niveau provincial. Le directeur des Services complémentaires monsieur Pierre Larose mentionne que deux services de garde ont été vérifiés dans le cadre de l'opération provinciale mais aucun document portant sur ce sujet n'a été remis à la commission scolaire. Cependant, monsieur Larose indique que des vérifications ont été faites par ses services sur les éléments majeurs du rapport provincial. Ainsi, les antécédents judiciaires des personnels de services de garde sont vérifiés par les Services des ressources humaines. De même, les normes quant au ratio 1:20 sont respectées. Il ressort dans l'ensemble que les services de garde de la commission scolaire offrent des services de très grande qualité.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. La directrice de ces services, madame Maryse Demers, dépose et présente le projet des critères d'inscription 2002-2003. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt du document.

---

Président

Dépôt du projet  
des critères  
d'inscription 2002-  
2003

**RÉSOLUTION 243 1201** :  
critères d'inscription 2002-2003.

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que  
soit déposé le document 1201-08 relatif au projet des

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose fournit de l'information quant à la mise sur pied d'un comité de travail afin de trouver une solution harmonieuse dans la résolution de la problématique des frais de surveillance du midi à l'école secondaire Champagnat.

Sur un autre dossier, monsieur Larose informe également les commissaires d'une étude quant à un éventuel regroupement organisationnel d'élèves de l'école Saint-Jacques et de l'école secondaire Val-Mauricie (Secteur Soleil). Monsieur Larose précise que les objectifs liés à cette étude sont 1) d'augmenter la qualité des services et leur spécificité, 2) d'augmenter la cohérence et la souplesse et 3) d'utiliser de façon optimale les ressources humaines. Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette étude, monsieur Larose indique qu'il y aura respect d'étapes d'information, ainsi que des étapes administratives et éducatives.

En étant après cela aux sujets relatifs au Secrétariat général, Me Serge Carpentier porte à la connaissance des commissaires un projet de document sur la procédure administrative en cas de questionnement ou de litige. Il est alors convenu que ce dossier sera étudié lors d'un comité de travail du conseil des commissaires le 15 janvier prochain.

Le secrétaire général dépose ensuite un document de travail portant sur les délégations et représentations ainsi que sur les comités au sein de la commission scolaire. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Dépôt des  
documents relatifs  
aux délégations et  
représentations et  
Comités au sein de  
la commission  
scolaire

**RÉSOLUTION 244 1201** :

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE  
que soit déposé le document 1201-09 relatif aux  
délégations et représentations ainsi qu'aux comités au sein de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Par la suite et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent soumet à l'attention des commissaires un projet de document d'appel d'offres de services pour un vérificateur externe. Après avoir pris connaissance de ce document, il est convenu de procéder au printemps prochain à cet appel d'offres de services.

À ce moment-ci, soit à 21 h 30, il est procédé à une suspension de la séance.

---

Président

Suspension de la séance

**RÉSOLUTION 245 1201** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h 55, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 246 1201** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent, les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les recommandations de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Engagements

**RÉSOLUTION 247 1201** : CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou de départ de membres du personnel enseignant, que la commission scolaire a plusieurs postes réguliers à combler;

CONSIDÉRANT également, les dispositions de la convention collective du personnel enseignant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur :

- Denis Duchesne, enseignant au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, champ 68 mécanique industrielle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001;
- Christian Jacques, enseignant au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, champ 64 dessin, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001;
- Denis Lemire, enseignant au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, champ 68 mécanique industrielle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2001.

Adopté unanimement

---

Président



Démissions

**RÉSOLUTION 248 1201 :**

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel enseignant suivant :

- Pierre Matton, enseignant à l'école La Providence de Saint-Tite, laquelle est effective au 24 décembre 2001;
- Jules Duchemin, enseignant à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, laquelle est effective au 15 mars 2002.

Adopté unanimement

Congés sabbatiques à traitement différé – Michel Thibodeau, Nadine Poirier

**RÉSOLUTION 249 1201 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Thibodeau, enseignant à l'école secondaire du Rocher de Grand-

Mère, demande un congé sabbatique à traitement différé d'une demi-année, soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2001-2002, dans un plan de 5 ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2002;

CONSIDÉRANT que madame Nadine Poirier, technicienne en loisirs à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, demande un congé sabbatique à traitement différé de six (6) mois, soit du 7 janvier 2002 au 21 juin 2002, dans un plan de 5 ans, entrant en vigueur le 7 janvier 2002;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accorder à monsieur Michel Thibodeau et madame Nadine Poirier ce congé sabbatique à traitement différé conformément à la convention collective.

Adopté unanimement

Modification de la résolution 515 0600

**RÉSOLUTION 250 1201 :**

CONSIDÉRANT que madame Louise Ruest, enseignante à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-

Tite, a demandé un congé sabbatique à traitement différé dans un plan de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2005, lequel fut autorisé par la résolution 515 0600;

CONSIDÉRANT que madame Louise Ruest a présenté une demande visant à annuler le congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE de modifier la résolution 515 0600 en annulant le congé sabbatique à traitement différé de madame Louise Ruest, le tout conformément à la convention collective la concernant.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Dans un autre ordre d'idées, le directeur des Services des ressources matérielles monsieur Jean-Guy Trépanier présente successivement divers dossiers et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Demande au  
ministère de  
l'Éducation pour  
l'agrandissement  
et le  
réaménagement  
des locaux à  
l'École forestière  
de La Tuque

**RÉSOLUTION 251 1201 :**

CONSIDÉRANT que depuis 1967, des cours de garde forestier sont dispensés à l'école forestière de La Tuque;

CONSIDÉRANT qu'au cours des années, les options *protection et exploitation de territoires fauniques, aménagement de la forêt, récolte de la matière ligneuse et conduite de machinerie lourde en voirie forestière*, sont venues compléter la carte de l'enseignement;

CONSIDÉRANT que, suite à la fusion des commissions scolaires de la région en 1998, l'École forestière de La Tuque s'est vue confier le mandat de la formation générale adulte ainsi que le mandat de la formation sur mesure en entreprise;

CONSIDÉRANT que les locaux, les laboratoires et ateliers n'ont pas été modifiés depuis 1974 et qu'ils ne répondent pas aux besoins ni aux exigences;

CONSIDÉRANT que dans le document « Projet d'agrandissement » préparé par l'École forestière de La Tuque, les carences, les besoins d'aménagement et d'agrandissement des locaux, dans les secteurs *administratifs, école, forêt d'enseignement et de recherche, formation générale adulte* sont décrits comme suit :

Secteurs	Carences	Superficies actuelles m.c.
Administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et service à la clientèle déficients (secrétariat divisé en 2 parties);</li> <li>• Secteur administratif morcelé;</li> <li>• Éloignement des locaux.</li> </ul>	333
École	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Locaux aménagés dans l'ancien secteur professionnel;</li> <li>• Aménagement, superficie, mode d'accès et hauteur des plafonds inadéquats;</li> <li>• Ateliers de dépannage, de mécanique, de menuiserie inexistantes;</li> <li>• Nombre de salles de classe insuffisant;</li> <li>• Rangement pour outils, remise extérieure pour carburant inexistantes.</li> </ul>	1 250

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Secteurs	Carences	Superficies actuelles m.c.
Forêt d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garage et atelier inexistants (l'enseignement est fait à l'extérieur);</li> <li>Cours dispensés dans le réfectoire, par manque de classes;</li> <li>Local de premiers soins, remise extérieure inexistants;</li> <li>Abri pour machinerie trop petit;</li> <li>Aucun espace n'est réservé pour les enseignants.</li> </ul>	531
Formation générale et adulte	<ul style="list-style-type: none"> <li>La demande excède la capacité d'accueil;</li> <li>Salle d'examen manquante, aucun laboratoire informatique;</li> <li>Salle de casiers commune située dans le secteur jeune.</li> </ul>	59
<b>Total</b>		<b>2 173</b>

CONSIDÉRANT que les superficies à construire sont de 1 658 mètres carrés et les aménagements des locaux et ateliers sont de 2 698 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la qualité des services éducatifs est actuellement affectée et que la situation risque de se détériorer à cours terme compte tenu de l'augmentation de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE qu'une demande soit soumise au ministère de l'Éducation pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux de l'École forestière de La Tuque, et ce, suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude du projet daté du 19 décembre 2000;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation actuelle est de 3 438 000 \$;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise à la députée du comté de Lavolette madame Julie Boulet et au ministre responsable de la région de la Mauricie, monsieur Guy Julien.

Adopté unanimement

Demande d'allocation – Agrandissement pour un gymnase à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue

**RÉSOLUTION 252 1201 :**

CONSIDÉRANT que l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue ne présente pas, en ce qui a trait aux superficies intérieures, des conditions d'enseignement acceptables pour l'éducation physique ainsi que pour les activités collectives et récréatives communes;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT que la salle d'activités physiques présente des dangers pour les élèves : portes, colonnes au mur, escaliers;

CONSIDÉRANT que les élèves reçoivent des cours d'éducation physique à partir de cinq ans et qu'il est difficile de prévenir leurs mouvements spontanés;

CONSIDÉRANT l'inaccessibilité aux salles de toilettes lors des cours d'éducation physique;

CONSIDÉRANT également que la communauté de Lac-à-la-Tortue ne dispose actuellement d'aucun espace adéquat pour la tenue d'activités sportives intérieures et d'activités communautaires;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y aurait lieu de corriger cette situation par la construction d'un gymnase qui correspondrait davantage, par ses caractéristiques physiques et superficies, au besoin de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet d'agrandissement par voie de construction d'un gymnase pourrait être supporté par une concertation entre la commission scolaire, la municipalité et les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les représentants de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue pour participer financièrement au projet;

CONSIDÉRANT que par les résolutions numéros 437 0500 du 2 mai 2000 et 310 0201 du 13 février 2001, des demandes furent soumises au ministère de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit soumise à nouveau au ministère de l'Éducation une demande d'allocation pour l'agrandissement de l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue, par voie de construction d'un gymnase;

QU'aux fins de favoriser l'acceptation de ce projet, soit réservée une contribution financière de la commission scolaire équivalente et conditionnelle à celle fournie par la municipalité, soit la somme de 143 177 \$.

Adopté unanimement

Opposition à  
l'abrogation du  
tarif BT – Hydro-  
Québec

**RÉSOLUTION 253 1201 :**

l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a déposé une demande d'abrogation du tarif BT à la Régie de

---

Président

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT l'impact financier qu'une augmentation annuelle de 55 %, qui prendrait effet le 1<sup>er</sup> mai 2002 et le 1<sup>er</sup> mai 2003, aurait des répercussions considérables sur les budgets des commissions scolaires, soit 558 000 \$ pour ces deux seules années pour notre commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cette hausse de tarification peut être considérée comme une nouvelle compression budgétaire donc sujette à affecter directement le service à l'élève;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de ces nouvelles dépenses énergétiques des commissions scolaires devra être compensée par des fonds publics;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec est une société d'État qui, par ses bénéfices, contribue au financement des programmes d'activités du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est paradoxal que l'augmentation des revenus d'une société d'État entraîne une dépense supplémentaire équivalente que devront assumer les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie s'oppose vivement à l'abrogation du tarif BT demandée par Hydro-Québec;

QUE, par la présente, demande soit faite à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'intervenir auprès de la Régie de l'énergie et du gouvernement du Québec afin que l'on maintienne les tarifs déjà existants.

Adopté unanimement

Monsieur Jean-Guy Trépanier fournit après cela des informations concernant l'échéancier d'exécution des travaux pour l'agrandissement et l'aménagement de locaux au Carrefour Formation Mauricie.

Sur un autre sujet et après avoir reçu des renseignements de monsieur Trépanier, les commissaires adoptent une résolution afin de procéder à l'achat d'un terrain.

Achat d'un terrain  
situé à l'arrière de  
l'école secondaire  
des Chutes

**RÉSOLUTION 254 1201 :** CONSIDÉRANT qu'une offre de vente au montant de 12 000 \$ a été présentée par messieurs Donaed et Robert Snilner au nom de la succession Snilner pour un terrain situé en arrière de l'école secondaire Des Chutes, d'une superficie de 6.26 hectares et dont l'évaluation municipale est de 36 000 \$;

CONSIDÉRANT que suite à l'agrandissement des locaux et à la relocalisation des espaces de stationnement au Carrefour Formation Mauricie, des besoins de superficie additionnelle de terrain ont été exprimés;

---

Président

CONSIDÉRANT que le financement de l'achat du terrain sera assumé par l'allocation du MEQ pour le projet d'agrandissement et d'aménagement de locaux du Carrefour Formation Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie se porte acquéreur du terrain portant le numéro de lot 52-P du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Flore, d'une largeur approximative de 180 mètres par une profondeur de 305 mètres, en offrant la somme de 10 000 \$ tout en assumant les frais notariés et d'arpentage s'il y a lieu;

QUE monsieur Jean-Yves Laforest, président et monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat.

Adopté unanimement

Poursuivant, et sur recommandation de monsieur Denis Émond, des résolutions sont adoptées concernant le transport scolaire.

Contrat de transport –  
Transporteur  
Daniel Rancourt

**RÉSOLUTION 255 1201 :** CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détient une entente de services avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour une élève qui fréquente une école située sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue le 24 août 2001 entre le transporteur Daniel Rancourt et la Commission scolaire de l'Énergie relative au renouvellement de son contrat de transport scolaire pour l'année scolaire 2001-2002;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer le contrat officiel avec le transporteur Daniel Rancourt;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter qu'un contrat de transport scolaire intervienne avec le transporteur Daniel Rancourt pour la période du 30 août 2001 au 30 juin 2002;

QUE, de plus, le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Contrat de véhicule affecté à madame Suzanne Cyr

**RÉSOLUTION 256 1201 :** CONSIDÉRANT que la clientèle à desservir à Parent a pour effet de créer un dépassement du nombre de passagers autorisés dans le minibus 560;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT l'article 15 du Règlement sur le transport des élèves qui stipule qu'une négociation de gré à gré peut se faire avec toute personne s'il s'agit d'un transport qui doit être effectué au moyen d'un véhicule affecté au transport des élèves;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder ainsi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter qu'un contrat de véhicule affecté au transport des élèves soit accordé à madame Suzanne Cyr pour effectuer 36 kilomètres par jour pour la période du 26 septembre 2001 au 23 juin 2002;

QUE, de plus, le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Madame la commissaire Johanne Harvey signale une situation dans le transport scolaire visant certains élèves du Lac-à-la-Tortue qui fréquentent l'école secondaire des Chutes et dont l'horaire de transport pour le retour est retardé en raison de l'horaire d'une école du secteur privé. Il est convenu qu'une vérification sera faite sur cette situation.

Monsieur Denis Émond complète l'article 13 de l'ordre du jour en fournissant des informations sur la suspension du calendrier scolaire tant en cours de journée qu'en début de journée.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procède au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

**RÉSOLUTION 257 1201** : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 6 et 11 décembre 2001, décrit sur le document 1201-10.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, il est procédé à la modification de l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 258 1201** : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié en ajoutant l'article suivant :

16.1 Résolution d'appui.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

Monsieur le commissaire Steve Martin fait part d'une démarche de la municipalité de Saint-Gérard-des-Laurentides avec le ministère du Transport concernant la sécurité routière notamment au chemin des Cèdres. Il est indiqué que l'installation de feux de circulation est envisagée ainsi que des travaux d'urbanisme. Il est alors convenu de l'adoption d'une résolution d'appui à la municipalité dans ce projet.

Appui – Saint-Gérard-des-Laurentides – Sécurité routière – Ministère du Transport

**RÉSOLUTION 259 1201 :**            CONSIDÉRANT que des problèmes de sécurité routière sont soulevés depuis quelques années par les citoyens du chemin des Cèdres et le chemin des Érables à Saint-Gérard-des-Laurentides;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gérard-des-Laurentides a entrepris des démarches auprès du ministère du Transport afin qu'il soit procédé à l'installation de feux de circulation et à des travaux d'urbanisme afin de pallier aux problèmes de sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie les démarches faites par la municipalité de Saint-Gérard-des-Laurentides auprès du ministère du Transport afin de régler les problèmes de sécurité routière précités.

Adopté unanimement

À 22 h 55, et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

**RÉSOLUTION 260 1201 :**            Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 00 h 05, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la clôture de celle-ci.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 261 1201 :**            Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit ouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

**RÉSOLUTION 262 1201 :**            Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire



PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire